



## Location Trous fenêtres PVC

Par **lyndad**, le **06/10/2015** à **11:38**

Bonjour,

Je rend bientôt mon appartement et je me suis aperçue sur mon bail qu'il était interdit de percer les fenêtres en PVC. Seulement voilà les deux fenêtres de ma chambre ont été percées pour y poser des stores...

La visite conseil a lieu vendredi et je ne sais pas quel discours adapter auprès de l'agence immobilière. Dois-je lui proposer de laisser les stores ou bien de reboucher les fenêtres ?

Quel risque j'encours ? Perte de caution ou pire remboursement des fenêtres ?

par avance merci pour votre réponse.

Cordialement,

Par **moisse**, le **06/10/2015** à **15:50**

Effectivement on ne doit jamais percer une fenêtre en PVC car elles sont constituées de différentes couches d'air.

Vous avez donc détérioré d'une façon irrémédiable ces ouvertures.

Vous risquez donc effectivement la rétention totale de votre dépôt de garantie, qui pourrait bien ne pas suffire à la remise en état.